



**CONVOCATION**  
**ASSEMBLEES GENERALES « EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE »**  
**DU DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL**  
**SAMEDI 28 OCTOBRE 2023**

Par décision du Comité Directeur et en application de l'Article 12.5.1 des Statuts du District d'Alsace :

- une Assemblée Générale Extraordinaire
- une Assemblée Générale Ordinaire

se tiendront

**Le samedi 28 octobre 2023 à 09H00**

**A la Salle des Fêtes « l'Escale » - Rue des Sports – 67960 Entzheim**

**ORDRE DU JOUR**

**Inscription des délégués et vérification des pouvoirs (08h00 à 09h00)**

1. Intervention de M. Michel AUCOURT, Président du District d'Alsace et mot de bienvenue de M. Jean HUMANN, Maire de Entzheim ou de son représentant
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 novembre 2022 à HIRTZFELDEN

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

3. Vote du représentant du Comité Directeur en charge du développement du Foot Féminin et de la Féminisation

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

4. Allocution de M. Michel AUCOURT, Président du District d'Alsace
5. Rapport financier de M. Rémy SIEDEL, Trésorier Général du District d'Alsace
6. Rapport du Commissaire aux Comptes MAZARS, représenté par M. Gabriel JENNER
7. Approbation des conventions réglementées
8. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023 et quitus au Comité Directeur
9. Affectation du résultat
10. Présentation et vote du Budget Prévisionnel 2024/2025
11. Modification de textes
12. Carton violet – Vote
13. Présentation de la plateforme PassD
14. Consultation des clubs sur le retour à une Ligue d'Alsace
15. Questions diverses



La présence aux Assemblées Générales est obligatoire. Les clubs peuvent se faire représenter par un de leurs dirigeants dûment mandaté ou par le délégué d'un autre club muni d'un pouvoir, revêtu de la signature du Président et du cachet du club.

**Toutefois le délégué d'un club peut représenter au maximum 3 clubs y compris le sien.**

**Les clubs non présents ou non représentés aux AG se verront infliger les sanctions prévues par l'Art. 95 des R.D.**

Michel AUCOURT,  
Président du District d'Alsace de Football